RCS : FOIX
Code greffe : 0901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de FOIX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 00350
Numéro SIREN : 790 023 980
Nom ou dénomination : ABC

Ce dépôt a été enregistré le 03/10/2022 sous le numéro de dépôt B2022/002797

ABC

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

COMPTES ANNUELS

ALTA
www.alta-experts-comptables.fr
Expertise & conseil depuis 1993

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1 31/12/2020 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets et droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions	2 817	1 179	1 638	2 577
	Installations techniques, matériel et outillage	4 058	103	3 955	
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations financières (2)				
	Participations mises en équivalence				
	Autres participations	1 861 000		1 861 000	1 861 000
	Créances rattachées à des participations	1 239 555		1 239 555	1 217 541
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	Total II	3 107 429	1 282	3 106 147	3 081 118
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances (3)				
	Clients et comptes rattachés				
	Autres créances	1 040		1 040	2 431
	Capital souscrit - appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	177 878		177 878	203 013
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)				
	Total III	178 918		178 918	205 444
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	3 286 347	1 282	3 285 065	3 286 562

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 12
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 3 430 401)	3 430 401	3 430 401
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	147 219–	121 850–
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	640	25 369–
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total I	3 283 822	3 283 182
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total II		
PROVISIONS	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total III		
DETTES (1)	**Dettes financières**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts auprès d'établissements de crédit		
	Concours bancaires courants		
	Emprunts et dettes financières diverses	316	575
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes d'exploitation		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 505
	Dettes fiscales et sociales	927	1 300
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)		
	Total IV	1 242	3 380
	Ecarts de conversion passif (V)		
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	3 285 065	3 286 562
	(1) Dont à moins d'un an	1 242	3 380

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2020 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	20 700		20 700	19 000	1 700	8.95
Chiffre d'affaires NET	20 700		20 700	19 000	1 700	8.95
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges						
Autres produits			0	0	0	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			20 700	19 000	1 700	8.95
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			69	1 110	1 041-	93.78-
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			28 471	43 419	14 948-	34.43-
Impôts, taxes et versements assimilés			827		827	
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 042	240	802	334.17
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			51	0	51	NS
Total des Charges d'exploitation (II)			30 460	44 769	14 309-	31.96-
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			9 760-	25 769-	16 009	62.13
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	10 400	10 400		
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	10 400	10 400		
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)		10 000	10 000-	100.00-
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI		10 000	10 000-	100.00-
2. Résultat financier (V-VI)	10 400	400	10 000	NS
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	640	25 369-	26 009	102.52
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	31 100	29 400	1 700	5.78
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	30 460	54 769	24 309-	44.38-
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	640	25 369-	26 009	102.52

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ABC

7 RUE DU MOULIN D EMBECH

09700 SAVERDUN

ANNEXE DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

CABINET ALTA ARIEGE
Av. de la Bouriette
ZAC du Chandelet
09100 PAMIERS
05.61.60.17.66

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 3 285 064.73 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 20 700.00 Euros et dégageant un bénéfice de 640.08 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	1 239 555	1 239 555	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 040	1 040	
TOTAL	1 240 595	1 240 595	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Taxe sur la valeur ajoutée	927	927		
Groupe et associés	316	316		
TOTAL	1 242	1 242		

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- SAS AMCK HEBERGEMENT	1 568 325	100.00	19 593
- AMCK ALBI	144 779-	100.00	44 818-
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX
LES AVOCATS

certeurope
AN ODDRIVE COMPANY

Document signé : ABC - PV approbation des comptes et comptes_A-36923-2607.pdf

Nombre de pages du document : 36 **Signatures :** 1
Réf: A-36923-2607

Emetteur :
Vincent LABERENNE
vlaberenne@msgw.com

Signé par	Signature
Claude Bertaux	28-07-2022 12:04

Document signé électroniquement, par l'application "e-Actes sous signature privée"

ABC
Société par actions simplifiée au capital 3 430 401 €
7, rue du moulin d'Embech à SAVERDUN (09700)
R.C.S. FOIX 790 023 980
(la « Société »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

RESOLUTION 1.

(…)

RESOLUTION 2. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021

L'assemblée générale des associés, statuant aux conditions de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance :

- du rapport du Président sur l'activité de la société,

- des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2021,

Décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 dans les conditions suivantes :

	Affectation	Origine
Résultat de l'exercice :		640,08 €
Au compte "Report à nouveau" :	640,08 €	
Total :	640,08 €	640,08 €

Prend acte que, compte tenu de cette affectation les capitaux propres de la Société sont répartis ainsi qu'il suit :

	Après affectation	Avant affectation
Capital social :	3 430 401,00 €	3 430 401,00 €
Primes d'émission, de fusion, d'apport :	0,00 €	0,00 €
Réserve légale :	0,00 €	0,00 €
Autres réserves :	0,00 €	0,00 €
Report à nouveau :	-146 578,67 €	-147 218,75 €
Résultat :	0,00 €	640,08 €
Total :	3 283 822,33 €	3 283 822,33 €

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

RESOLUTION 3.

(…)

RESOLUTION 4. Nomination du Directeur Général

L'assemblée générale des associés, statuant aux conditions de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

Décide de nommer en qualité de Directeur Général :

(a) Monsieur Kerry BERTAUX,
Né le 5 novembre 1996 à LAGNY-SUR-MARNE (77),
De nationalité Française,
Demeurant 7, rue le Moulin D'Embech à SAVERDUN (09700),

Prend acte que ce dernier a fait savoir par avance qu'il acceptait ces fonctions et n'était frappé d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.

Prend acte, qu'il exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

RESOLUTION 5. Réécriture de l'article 21 des statuts relatif à la direction générale

L'assemblée générale des associés, statuant aux conditions de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires,

Décide de réécrire l'intégralité de l'article 21 des statuts relatif à la direction générale dans les conditions suivantes :

« Désignation

La collectivité des associés, statuant aux conditions prévues à l'article « Décisions ordinaires », peut nommer un ou plusieurs autres dirigeants, personnes physiques ou morales, portant le titre de directeur général, qui, sauf dispositions contraires prévues aux termes des présents statuts, est investi des mêmes pouvoirs que le Président de la Société.

Lorsque le directeur général est une personne morale, celle-ci est obligatoirement représentée par son représentant légal.

Durée des fonctions et révocation

La durée du mandat du directeur général est déterminée par la décision le nommant. A défaut de précision, le Directeur Général est présumé être nommé pour une durée indéterminée.

Le directeur général peut être révoqué à tout moment, sans qu'il soit besoin d'un juste motif, par décision collective des associés statuant dans les conditions prévues à l'article Décisions ordinaires. Cette révocation n'ouvre droit à aucune indemnisation.

En outre, le directeur général est révoqué de plein droit dans les cas suivants :

(b) dissolution, mise en redressement, liquidation judiciaire ou interdiction de gestion du Directeur Général personne morale ;

(c) interdiction de diriger, gérer, administrer ou contrôler une entreprise ou une personne morale, incapacité ou faillite personnelle du directeur général personne physique.

Le Directeur Général peut démissionner sans avoir à justifier de sa décision à la condition de notifier celle-ci aux associés, par tout moyen un (1) mois avant la date de prise d'effet de cette décision. D'un commun accord, le Directeur Général et la collectivité des associés, dans les mêmes conditions que celles prévues pour sa révocation, peuvent renoncer à ce délai.

Rémunération

La rémunération du directeur général est déterminée dans les mêmes conditions que sa désignation soit par la décision le désignant soit par une décision ultérieure des associés. A défaut de fixation d'une rémunération, les fonctions sont présumées être exercées à titres gratuit.

Elle peut être modifiée par décision collective des associés dans les mêmes conditions.

Pouvoirs et limitations

Le Directeur Général assure la représentation de la Société dans le cadre de son mandat de Présidente de ses filiales. Ses pouvoirs sont cependant limités à la gestion courante des filiales dans le cadre de leur activité principale. »

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

RESOLUTION 6. Réécriture de l'article 2 « objet » des statuts

L'assemblée générale des associés, statuant aux conditions de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires,

Décide de réécrire l'article 2 « objet » des statuts dans les conditions suivantes :

« *La société a pour objet directement ou indirectement en France et à l'étranger :*

- *L'activité de société holding animatrice par la définition et la mise en œuvre de la politique générale du groupe incluant, notamment, l'animation des sociétés qu'elle contrôle exclusivement ou conjointement ou sur lesquelles elle exerce une influence notable en participant activement à la définition de leurs objectifs et de leur politique interne ;*

- *La mise à disposition de tous services et prestations se rapportant à l'activité de conception et de conduite de la politique générale et d'animation des sociétés qu'elle contrôle exclusivement ou conjointement ou sur lesquelles elle exerce une influence notable incluant, notamment, tous services et prestations administratifs, juridiques, comptables, financiers, d'assistance technique, et de management ;*

- *L'exercice de tous mandats sociaux ;*

- *Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexes.* »

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

RESOLUTION 7.

(…)

RESOLUTION 8. Harmonisation des statuts avec les dispositions légales en vigueur

L'assemblée générale des associés, statuant aux conditions de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires,

Décide d'harmoniser les statuts avec les dispositions légales en vigueur et, notamment de remplacer le renvoi au Comité d'Entreprise par un renvoi au Comité Social et Economique.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

RESOLUTION 9. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'assemblée générale des associés, statuant aux conditions de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

Donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal et plus précisément au cabinet JOLAS & LABERENNE pour accomplir toutes formalités qu'il appartiendra.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

Le Président de séance
Claude BERTAUX

Document signé : ABC - Extrait_A-36924-2607.pdf

Nombre de pages du document : 5 **Signatures :** 1
Réf: A-36924-2607

Emetteur :
Vincent LABERENNE
vlaberenne@msgw.com

Signé par	Signature
Claude Bertaux	

Document signé électroniquement, par l'application "e-Actes sous signature privée"